



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROVES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 4 décembre à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE, Mrs GRENON DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,
Mmes, BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., SIGNAT L., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., SCHNEIDER C, BOULOUMOU MC., Mrs. VIDAL P.FRANÇOIS D., BACHEREAU P., GANDAUBER G. ROBERT M. MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D., POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M., LOUVET, MICHAUD J., LUTARD J

Absents excusés : Mme TURGNE

Date de la convocation : 19 novembre 2014

Présents : 32

Secrétaire de séance : David RAFFE.

1. APPROBATION DU P.V. DU 11 SEPTEMBRE 2014.

Adopté à l'unanimité

2. APPROBATION DU P.V. DU 23 OCTOBRE 2014.

Adopté à l'unanimité

3. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2015.

Monsieur le Président soumet le tableau joint en annexe de ce PV à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

4. CREATION d'UNE AGENCE POSTALE À BEURLAY.

Monsieur le Président fait part d'un courrier en date du 31 octobre 2014, par lequel le Directeur d'Enseignes Magasins de Proximité des Coop Atlantique a informé la Mairie de Beurlay de la fermeture de son magasin.

De plus, par courrier en date du 17 novembre 2014, la Direction du Réseau LA POSTE – POITOU CHARENTES OUEST a informé l'enseigne COOP de la dénonciation de la convention qui les liait sur la gestion de ce relais Poste.

Enfin, par délibération en date du 25 septembre 2014, la commune de BEURLAY nous sollicite pour la création d'une Agence Postale Communautaire dans les locaux de la Mairie. Monsieur GANDAUBER précise que l'agence installée dans les locaux de la Mairie pourrait être opérationnelle fin février. Les travaux estimés à 5 000 € bénéficieront d'une subvention à hauteur de 30% attribuée par le Conseil Général précise Monsieur DOUBLET. Les aménagements meubles sont effectués par La Poste.

Monsieur le Président propose donc d'intégrer cette agence postale dans la liste des agences communautaires actuelles.

Adopté à l'unanimité

5. VIREMENTS DE CREDITS.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire les virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES Investissement			RECETTES Investissement		
1068	Dojo écriture intégration	533.80	458277	Dojo écriture intégration	533.80
13913-42	Régulation écritures inventaire	8 697.15	2182-40	Régulation écritures inventaire	611.18
1068	Stade Port d'Envaux écriture intégration	40 427.03	458276	Stade Port d'Envaux	40 427.03
2317-54	Voirie Romegoux	28 000.00	10222	FCTVA	17 000.00
2317-56	Voirie Pont l'Abbé d'Arnault	24 000.00	021	Prélèvement section fonctionnement	36 085.97
2317-61	Voirie La Vallée	-7000.00			
TOTAL		94 657.98	TOTAL		94 657.98
DEPENSES Fonctionnement			RECETTES Fonctionnement		
6574	Subvention association	5 000.00	777-42	Régulation écritures inventaire	8 697.15
675-42	Régulation écritures inventaire	611.18			
61523	Travaux entretien voirie communes	50 000.00			
64131	Rémunérations non titulaires	-5 000.00			
6451	Cotisations URSSAF	5 000.00			
023	Virement section investissement	36 085.97			
678	Autres charges exceptionnelles	-83 000.00			
TOTAL		8 697.15	TOTAL		8 697.15

BUDGET Ordures Ménagères Tri Sélectif

DEPENSES Fonctionnement			RECETTES Fonctionnement		
6411	Personnel emploi CAE	15 000.00	6419	Remboursement sur rémunérations	7 000.00
6453	Caisse de retraite	2 000.00	7088	Vente matériaux+ professionnels déchèterie	10 000.00
6156	Maintenance géolocalisation	1 000.00			
61551	Matériel roulant	-1 000.00			
	TOTAL	17 000.00		TOTAL	17 000.00

Adopté à l'unanimité

6. ADMISSIONS EN NON VALEURS :

Monsieur le Président soumet l'état pour un montant de 8 998,96 euros joint en annexe de ce PV à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

7. MARCHÉ DE COLLECTE SUR BALANZAC ET NANCRAS :

Monsieur le Président rappelle qu'à l'intégration de ces 2 communes au sein de notre CDC, la collecte des ordures ménagères était assurée par l'entreprise CHEVALIER via un marché public arrivant à terme le 31 décembre 2014. Conformément au Code des Marchés Publics, cette prestation a été menée à son terme.

Deux hypothèses pouvaient être envisagées :

1. Procéder à une consultation via un Marché A Procédure Adaptée et confier cette collecte à un prestataire privé,
2. Assurer cette collecte en régie. Mais, il est rapidement apparu qu'il était très difficile de la mettre en place sans remettre à plat les 10 tournées actuelles.

Tonnages à collecter : 251 T en OM et 31 T en emballages (sacs jaunes).

Coût de la collecte en régie : 35 000 €uros

En réponse à la procédure de Marché A Procédure Adaptée , l'entreprise CHEVALIER est le seul prestataire à avoir déposé une offre.

Ordures Ménagères : 85 € TTC la Tonne collectée

Emballages : 529,99 € TTC la Tonne collectée

Ce qui permet d'estimer le coût de la collecte à 37 764,69 € TTC.

Eu égard à la faible différence et à l'ampleur des modifications que nous apporterait une reprise en régie, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de valider la proposition de l'entreprise CHEVALIER.

Adopté à l'unanimité

8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Président propose de verser à l'association Les P'tits Coeurs de Saintonge : une subvention de 25 000 €.

Adopté à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

1. **Point sur le dossier TERR'INNOVE.** Monsieur le Président rappelle les 4 points qui ont été validés au travers de la feuille de route signée avec GDF/SUEZ
 - a) Programme d'intervention au niveau des bâtiments publics. Une action d'amélioration de l'isolation des salles des fêtes et autres bâtiments pourrait être envisagée par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.
 - b) Recrutement de 2 ambassadeurs de l'efficacité énergétique
 - c) Travail avec la chambre d'agriculture sur des mini-sites de méthanisation et promotion des circuits courts tant sur la distribution de production que sur la production d'énergie,
 - d) Installation de 3 bornes électriques pour recharge des batteries véhicules électriques ;
 - e) Monsieur le Président fait état au conseil de la possibilité d'un achat, par la CDC, de matériel alternatif à l'usage des produits phytosanitaires, matériel qui pourrait être mutualisé. Une démonstration sera faite le 4 mars, à Nieul les Saintes, pour tester ce matériel.

2. **Missions de Bertrand MONIER.** Il est recruté via un Contrat Unique d'Insertion du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015 sur une amplitude horaire de 22 heures par semaine. En collaboration avec Sébastien POCH, il a pour mission de travailler à la mise en place du tracé de « La Charente à Vélo » entre le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Ce circuit traversera les communes de Port d'Envaux, Crazannes, Geay, Romegoux et La Vallée.
Dans un deuxième temps, il collaborera à la réalisation d'un maillage du territoire par les chemins de randonnées pédestres existants ou à réaliser sur notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19H45.

A Saint Porchaire, le 17 décembre 2014.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.